



Reclamation de la garde d'enfant de 16 mois par le pere

Par **tina la star**, le **01/03/2013** à **17:08**

Bonjour,

J'aimerais avoir des renseignements sur la garde d'un enfant.

Au fait je suis burkinabe, mon oncle maternel qui a eu un enfant avec une togolaise, l'enfant a 16 mois aujourd'hui, vue que mon oncle n'a pas les moyens de les prendre en charge l'enfant et sa maman vivent chez nous depuis la naissance de l'enfant et vue que je vis toujours en famille je prends l'enfant en charge, la maman n'est jamais la même quand l'enfant est malade c'est moi je l'amène en consultation je le suis jusqu'à guérison, sa maman travaille dans un salon de coiffure elle quitte la maison le matin et rentre que la nuit et souvent même elle découche mais nous avons tous supporté tout allait bien jusqu'au jour ou nous avons constaté que la maman voulait s'en fuir avec l'enfant jusqu'à Lomé au Togo.

J'aimerais savoir quel est la conduite a tenir avec elle vue que ya eu tentative de vole d'enfant et elle trouve moyen d'aller convoquer le papa a l'action sociale. Je signale qu'elle a refusé d'allaiter l'enfant, il est au biberon depuis l'age de 3 mois.

Par **youris**, le **01/03/2013** à **20:16**

bjr,

c'est au père de l'enfant de faire le nécessaire auprès du juge aux affaires familiales.

cdt

Par **repondre**, le **02/03/2013** à **16:10**

bonjour,

rien ni peronne ne peut obliger une maman à allaiter son enfant

que le père fasse faire une interdiction de sortie de territoire pour son enfant

qu'il aille voir les flics qui pourront lui expliquer les choses ou voire même une assistante sociale